

Prix de l'APK Règlement

Article 1 : objet

Ce concours a été créé en 2002. Il récompense chaque année les **étudiants** ayant mis en valeur **l'utilisation de l'acier** sous diverses formes dans un projet de construction ou dans une activité menée **au cours du cycle de formation** en France ou à l'étranger. Les candidatures pourront être individuelles ou collectives, spontanées ou encadrées par un enseignant.

Nature du support présenté en liaison avec la construction métallique

Le travail réalisé s'appuie sur des supports variés :

- Projet
- Etude architecturale
- Analyse d'ouvrage
- Compte rendu de visite : chantier, atelier, bureau d'études...
- Rapport de stage
- Exposé technique
- Exposé pédagogique
- Rapport de recherche
- Étude bibliographique
- Compte-rendu de TP
- Compte-rendu d'essai
- Proposition de support de cours ou TD
- Etc...

Article 4 : format(s) de la production

La production attendue par le jury peut comprendre :

- Rapport écrit
- Film
- Images
- Maquette
- Feuille de calcul
- Etc...

La production attendue se traduit par :

- Un résumé du travail présenté
- La production elle-même

Cette production doit être sous forme numérique et les formats de fichiers acceptés sont :

jpg, gif, png, bmp, tif, eps, ai, pdf, doc, docx, ppt, pptx, pps, xls, xlsx, txt, csv, rtf, ini, rtf, accdb, odt, odp, ods, skp, dwg, rvt, rfa, rte, dxf, dwt, ifc, mp3, wma, rar, flv, ogv, mp4, avi, mov, mpg, mpeg, mpawebm, rar et zip.

Pour une vidéo, le format mp4 est à privilégier.

Article 2 : catégories

Le concours comprend 2 catégories :

- Catégorie DUT / BTS
- Catégorie Architectes / Ingénieurs

Article 3 : inscription

L'inscription au concours est gratuite et se fait en ligne sur le site <https://asso-apk.org> par la création d'un compte permettant aux candidats de déposer leurs fichiers sur un espace sécurisé.

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont précisées chaque année dans la rubrique « Actualités » et dans la rubrique « Concours ».

Article 5 : composition du jury

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration de l'APK

Article 6 : prix

Un chèque de **1500 €** récompense chacune des productions primées :

- Dans la catégorie DUT/BTS
- Dans la catégorie Architectes/Ingénieurs

En complément, un **prix spécial du jury** peut être attribué à une **initiative pédagogique** émanant d'un membre de l'APK ou issu d'un établissement membre de l'association.

Si aucune des productions proposées n'est jugée suffisante par le jury dans une catégorie, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans la catégorie correspondante.

Article 7 : responsabilités

Les participants au concours mènent des activités et éventuellement se déplacent sous leurs responsabilités.

Article 8 : restrictions

Si des circonstances particulières l'y contraignent, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'écourter, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent concours.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du présent règlement.

Article 9 : droits

Les participants au concours autorisent à titre gracieux et à des fins pédagogiques l'utilisation sans but lucratif des productions réalisées avec mention des auteurs.

Les travaux primés sont publiés dans les cahiers de l'APK.